

Couturier Grégoire
Kerloch Nolwenn
Rigotti Aurélien
Solier-Brin Tania

Dossier de zététique

La proposition de résolution Fasquelle, étude de son rejet et de son traitement médiatique

Sommaire

A.Introduction.....	3
B.Contexte.....	3
C.Les arguments de l'opposition.....	4
A.Une résolution « liberticide ».....	4
D.Une atteinte à un pluralisme pourtant nécessaire.....	5
E.Critique des arguments de la proposition.....	5
F.Critique de la solution proposée et de légitimité de son auteur.....	6
G.Le traitement médiatique de la proposition de résolution.....	7
A.Libération.....	7
H.Le Point.....	7
I.Humanité.....	8
J.20min.....	8
K.France inter.....	8
L.Conclusion.....	9
M.Sources	9
A.Lettres et pétitions.....	10
N. http://www.collectifpsychiatrie.fr/?p=3254 , écrit par Chantal Allier au nom du collectif des 39 en 2016.....	10
O. http://media.wix.com/ugd/e565a7_a3efbb6fb71248dfb9268ca11e91b363.pdf , écrit syndicat des psychiatres des hôpitaux par en 2016.....	10
P. http://media.wix.com/ugd/e565a7_4a02937815644979a7d4058c1e0ec499.pdf , écrit par David Cohen en 2016.....	10
Q. http://media.wix.com/ugd/e565a7_eae506f481f64118b5bc910cf6ffa341.pdf , écrit par Jacques Constant en 2016.....	10
R. http://media.wix.com/ugd/e565a7_43bc7540ab994af28fd61e27edb8e9b3.pdf , écrit par Mireille Battut, Présidente de La main à l'oreille en 2016.....	10
S. http://media.wix.com/ugd/e565a7_f4a2fd40a7634433ac3787c7badf298a.pdf , écrit par Alexandra Dauplay-Langlois en tant que parent en 2016.....	10
T. http://media.wix.com/ugd/e565a7_4fb85fee4cb1404f8dbae14338f23eb9.pdf , écrit par Madame BRAYE en tant que parent en 2016.....	10
U. https://blogs.mediapart.fr/valerie-gay-corajoud/blog/031216/autisme-lettre-ouverte-monsieur-fasquelle?utm_source=twitter&utm_medium=social&utm_campaign=Sharing&xtor=CS3-67 , écrit par Valérie Gay-Corajoud en tant que parent en 2016.....	11
V. http://media.wix.com/ugd/e565a7_0c6b127e5087441180b80b74e4174d09.pdf , écrit par Christine GINTZ en tant que medecin psychiatre, parent, et secrétaire générale du RAAHP en 2016.....	11
W. https://www.change.org/p/monsieur-le-pr%C3%A9sident-de-l-assembl%C3%A9e-nationales-et-mesdames-et-messieurs-les-d%C3%A9put%C3%A9s-autisme-oui-au-libre-	

choix-de-la-m%C3%A9thode-de-soin-non-%C3%A0-l-interdiction-de-la-psychanalyse? source_location=petition_footer&algorithm=promoted&grid_position=5&pt=AVBldGI0aW9uAL HeiQAAAAAAWD2Z34c6cpgyZjYwZjNkNA%3D%3D , proposée par l'Ecole de la Cause freudienne - Institut de l'Enfant en 2016.....	11
X.https://www.change.org/p/%C3%A0-tous-les-m%C3%A9decins-pour-la-libert%C3%A9-de- prescription-des-m%C3%A9decins-contre-l'instauration-d'une-science-d-%C3%A9tat? recruiter=641180747&utm_source=share_petition&utm_medium=email&utm_campaign=shar e_email_responsive , proposée par Dr CHRISTINE GINTZ en 2016.....	11
Y.Articles de journaux, article web et émission de radio	11

Introduction

Notre dossier a pour but d'analyser les raisons pour lesquelles la proposition de résolution de Fasquelle a été rejetée par l'Assemblée Nationale, et d'effectuer l'analyse critique du traitement médiatique de cette affaire.

A. Contexte

La France est, en février 2015, condamnée par la Cour Européenne des Droits de l'Homme pour discrimination à l'égard des enfants autistes, défaut d'éducation, de

scolarisation, et de formation professionnelle. Ce n'est pas la première condamnation de la France à ce sujet¹.

C'est dans ce contexte que le député Daniel Fasquelle propose une résolution visant à « *promouvoir une prise en charge effective de l'autisme dans le respect des droits fondamentaux des personnes qui en sont atteintes* »². Pour ce faire, la résolution propose de supprimer les subventions accordées à la psychanalyse pour les redistribuer à d'autres moyens de prises en charges, et veut interdire et condamner l'exercice de la psychanalyse dans le cadre de l'autisme³. Soutenue initialement par 94 députés lors de l'enregistrement de la proposition le 13 octobre 2016, seuls 2 députés voteront finalement en faveur de cette proposition le 8 décembre de la même année⁴.

Les arguments de l'opposition

Pour trouver ces arguments, nous avons consulté et analysé minutieusement 9 lettres ouvertes adressées à divers élus parlementaires (députés, sénateurs), une lettre de réponse à un article publié le 28 novembre dans le journal « Le Monde » et 2 pétitions trouvées sur le site « Change.org » qui avaient pour but de montrer leur hostilité face à cette résolution. Tous ces documents sont référencés dans nos sources, et numérotés afin de pouvoir plus facilement s'y référer lorsque nous en citons des passages.

Afin d'éviter l'usage abusif de conditionnel, nous emploierons le présent simple dans notre travail de synthèse des différents arguments avancés.

A. Une résolution « liberticide »

Le premier des arguments avancé en défaveur de la résolution est son caractère « liberticide », et ce, à plusieurs niveaux :

Tout d'abord elle piétine la liberté de choix des patients et des parents en leur interdisant de choisir la psychanalyse et imposant la méthode comportementaliste. Plusieurs parents mettent en avant leur expérience positive de la psychanalyse car elle a été être efficace pour certains formes d'autisme (témoignages disponibles dans les lettres ouvertes présentée dans nos sources).

1Source : autisme France, consulté le 22 décembre 2016 à cette adresse : http://www.autisme-france.fr/offres/file_inline_src/577/577_A_19172_1.pdf

2Se référer à l'annexe 1, section « Exposé des motifs », dernier paragraphe.

3Se référer à l'annexe 1, section « Proposition de résolution », articles 9 et 16.

4<http://www.autismes.info/reponses-au-projet-fasquelle> , consulté le 22/12/2016.

Mais elle piétine également la liberté de prescrire des médecins et certains vont même plus loin : cette proposition, en visant à instaurer une « science d'Etat », pourrait mener à interdire la réflexion chez les professionnels de santé.

Enfin, il est souligné par certains d'entre eux que si cette résolution est adoptée, alors il n'y a pas de raison que cela s'arrête à l'autisme : tous les domaines de santé pourraient être concernés, signant la fin des progrès et de la recherche dans le domaine médical.

Voici plus précisément les extraits dont nous nous sommes servis pour synthétiser cet argument :

- « ce texte veut imposer une pseudo-vérité scientifique unique sur des troubles aussi complexes et variés que ceux du spectre autistique. [...] L'interdiction de la psychanalyse [...] est un projet totalitaire indigne », [lien n°1](#) de notre partie sources, rubrique 'Lettres et pétitions', ligne 8 à 12.

- « [...] cette proposition [...] est une atteinte grave à la liberté des pratiques. Nous sommes très inquiets de voir le législateur décréter ce qu'est la "bonne" science et la "bonne" pratique thérapeutique. », [lien n°2](#) de notre partie sources, rubrique 'Lettres et pétitions', ligne 7 à 14.

- « Les praticiens n'auront plus à penser [...]. Pour les praticiens et leurs équipes plus besoin de se tenir informés des résultats des recherches d'autant que ces résultats ont la fâcheuse habitude de déboucher sur de nouvelles incertitudes. Et d'ailleurs plus besoin de recherches et de questionnements puisque vous connaissez LA Solution. », [lien n°5](#) de notre partie sources, rubrique 'Lettres et pétitions', ligne 11 à 19.

- « [...] ma liberté de parent d'exercer des choix éclairés pour mon enfant que vous venez piétiner, comme vous piétinez et discréditez les professionnels qui nous accompagnent. [...] Il y a des parents qui veulent autre chose que le prêt-à-porter comportementaliste et surtout, il y a des parents qui veulent avoir le choix. », [lien n°9](#) de notre partie sources, rubrique 'Lettres et pétitions', ligne 4 à 6, puis 43 à 45.

- « [...] dérive liberticide de la proposition de résolution [...] Vouloir donner force contraignante à des « recommandations » serait méconnaître qu'en matière de santé les vérités d'aujourd'hui peuvent ne pas être celles de demain. Cela conduirait à dresser un obstacle à toute tentative de faire avancer les connaissances sur la prise en charge des autistes, pourtant actuellement lacunaires et incertaines. Les efforts pour figer le savoir ne font pas bon ménage avec le progrès. », [lien n°11](#) de notre partie sources, rubrique 'Lettres et pétitions', ligne 2, puis ligne 64 à 70.

B. Une atteinte à un pluralisme pourtant nécessaire

Un autre argument revenant très souvent touche à l'essence même de l'autisme, ou plutôt devrions-nous dire les autismes. En effet, de nos jours on ne parle plus d'autisme⁵

⁵Même si par abus de langage, beaucoup continuent à employer ce terme dans un souci de simplification (nous le ferons probablement aussi dans ce dossier).

mais de troubles du spectre autistique⁶. Le trouble du spectre autistique comprend des patients atteints de TED (troubles envahissant du développement), et sous cette dénomination se cachent en fait des pathologies qui diffèrent énormément d'un cas à l'autre, mais aussi des patients selon l'endroit du spectre pouvant être atteints simplement du syndrome d'Asperger jusqu'aux patients présentant des troubles plus profonds. C'est pourquoi, face aux problèmes posés par l'autisme⁷, et en l'absence d'une réponse scientifiquement prouvée, M. Hollande avait déclaré à la Conférence nationale du Handicap, le 19 mai 2016, souhaiter que le 4e Plan Autisme mis en place par la France soit celui « de l'apaisement et du rassemblement ». Il préconisait la mise en place de « réponses adaptées, sans préjugés et sans volonté d'imposer une solution plutôt qu'une autre⁸ ».

Cette position d'apaisement est donc soulignée par beaucoup, autant par les associations de parents que les professionnels de santé, qui ajoutent qu'interdire l'outil qu'est la psychanalyse pénalise la prise en charge des patients : s'il y a moins d'outils, il y a forcément une probabilité plus faible qu'un des outils permette d'obtenir un résultat positif, que ce soit aujourd'hui ou dans le futur grâce à la recherche. Enfin, beaucoup de parents témoignent de leurs propres expériences face à l'accompagnement de leur enfant par la psychanalyse, et mettent en avant que cet outil a fonctionné sur leur enfant, et que même si cela ne veut pas dire qu'il est un remède miracle pour tous les patients, cela montre tout de même qu'il est capable d'être efficace et utile dans certains cas.

Voici plus précisément les extraits dont nous nous sommes servis pour synthétiser cet argument :

-« [...] *Le pluralisme est une condition indispensable pour toute vie démocratique et tout progrès scientifique.* » [lien n°1](#) de notre partie sources, rubrique 'Lettres et pétitions', 4^{ème} paragraphe, dernières lignes.

-« [...] *Cette nouvelle opération agite la mise en concurrence des moyens alors que d'autres tentent dans le cadre du 3e plan autisme de désamorcer les querelles dépassées [...] et de favoriser les approches complémentaires nécessaires à la diversité des situations. En alimentant les rivalités, ce type de résolution s'en prend au principe de solidarité nationale de la sécurité sociale puisqu'il y est demandé de piocher pour certains dans les budgets votés pour tous.* » [lien n°3](#) de notre partie sources, rubrique 'Lettres et pétitions', 9^{ème} paragraphe, à partir de la 4^{ème} ligne.

-« [...] *Vous voulez imposer des méthodes expérimentales qui peuvent ne pas forcément correspondre aux besoins de nos enfants. [...] Cette optique me sidère quand je regarde mon fils aujourd'hui. N'est-il pas à vos yeux un exemple concret que la psychanalyse a réussi là où «la science» n'a pas*

6Source : définition CIMdix, dénomination internationale

7La France a été condamnée 5 fois par la Cour Européenne des Droites de l'Homme à propos des conditions de vie des patients atteints de TED. Référence : http://www.autisme-france.fr/offres/file_inline_src/577/577_A_19172_1.pdf , consulté le 24 décembre

8Référence : <http://www.elysee.fr/declarations/article/discours-lors-de-la-conference-nationale-du-handicap-2/> , consulté le 24 décembre

fait ses preuves ? » [lien n°8](#) de notre partie sources, rubrique 'Lettres et pétitions', dernier paragraphe.

-« [...] Vous suffit-il d'avoir quelques connaissances autour de vous [...] [pour] venir ainsi nourrir une querelle de chapelle qui ne cesse depuis des années d'alourdir le quotidien des familles touchées par ce handicap ? [...] de quel autisme parlons-nous ? Kanner ? Asperger ? Avec déficience mentale ou sans ? Avec épilepsie ? De quel recoin du spectre des Troubles Envahissants du Développement ? [...] Lorsque Le président, Monsieur François Hollande a appelé dernièrement à un quatrième Plan Autisme qui serait celui de l'apaisement et du rassemblement, je pensais que nous allions enfin entrer dans une aire de paix ! [...] Mais voilà que vous voulez à nouveau scinder, briser, diviser... » [lien n°9](#) de la webographie, 2nd paragraphe, puis 3^{ème} paragraphe en partant de la fin.

-« Le modèle unique prôné par le lobby comportementaliste ne peut plus prétendre à l'exclusivité : il peine à faire les preuves de sa pertinence [...] Il existe d'autres approches intéressantes qu'on aurait tort de condamner. [...] Nous appelons donc, comme l'a fait le Président HOLLANDE lors de son discours à la Conférence du Handicap au mois de mai, à la mise au travail d'un "4ème Plan Autisme, qui sera celui de l'apaisement et du rassemblement. Parce que nous devons avoir toutes les réponses et les réponses les plus adaptées, sans préjugés et sans volonté d'imposer une solution plutôt qu'une autre. C'est autour des personnes autistes, enfants et adultes, qu'il faut travailler, en prenant en compte l'avancée des connaissances et l'évaluation des interventions." » [lien n°10](#) de la webographie, 1^{er} paragraphe et dernier paragraphe.

-« [...] Nous sommes très surpris que cette proposition fasse suite à l'intervention du Président de la République qui, lors la Conférence nationale du Handicap, le 19 mai 2016, a souhaité que le 4e Plan Autisme soit celui « de l'apaisement et du rassemblement. [...] l'orientation de cette résolution vise à faire adopter politiquement une position radicale dans un domaine complexe caractérisé par des données scientifiques qui ne permettent que de très prudentes recommandations. [...] Chacun sait que les débats autour de l'autisme sont d'une extrême complexité. » [lien n°11](#) de notre partie sources, rubrique 'Lettres et pétitions', 1^{er}, 2nd et 5^{ème} paragraphe.

-« [...] un projet qui va nuire aux personnes autistes en leur imposant un seul type de méthodes alors que l'autisme est un syndrome polymorphe autant dans ses expressions cliniques que dans ses étiologies. [...] » [lien n°12](#) de notre partie sources, rubrique 'Lettres et pétitions', dernier paragraphe.

C. Critique des arguments de la proposition

Mis à part les 2 arguments proposés ci-dessus, qui sont des arguments qui expriment principalement une vision différente de l'autisme et du système de soin, beaucoup des détracteurs de cette proposition ont critiqué plus directement la forme et le contenu de la proposition, c'est-à-dire :

- les chiffres utilisés, qui sont parfois complètement faux
- la manipulation qui a été faite des recommandations de la HAS
- et les procédés littéraires utilisés pour rédiger la proposition, qui permettent comme nous allons le voir de faire des raccourcis dangereux

Même si beaucoup des documents que nous avons analysés font des évocations de cette fraude, il y en a un qui critique méthodiquement et d'une manière qui nous semble très complète les 3 points cités ci dessus, il nous semble inutile de le paraphraser. Voici donc les extraits correspondants :

Par rapport aux chiffres :

« [...] La résolution Fasquelle pose tout d'abord l'extension du domaine : « À ce jour, on recense 600 000 autistes en France soit environ une naissance sur 100 ou 800 000 naissances par an. ». Passons sur la coquille de 800 000 naissances autistes par an, qui correspond en fait au nombre de naissances totales (760 400 naissances en 2015) et sur le « recensement » (en fait une estimation) de 600 000 autistes en France alors que le ministère de la Santé communique le chiffre 440 000 personnes. Si nous retenons le taux de prévalence estimé par le ministère d'une naissance pour 150 (ce qui est déjà important), nous, familles concernées pouvons dire que 5070 nouvelles familles découvrent l'autisme chaque année. [...] Le sujet de la maltraitance n'est pas à prendre à la légère et la résolution dévoile un scandale d'une ampleur inédite : « En 2014, 44% des personnes autistes étaient victimes de maltraitance, soit 250 000 personnes autistes sur les 600 000 que compte notre pays. ». (Même en corrigeant de la surévaluation initiale, l'on arrive au chiffre considérable de 44% de 440 000 soit 193 600 personnes autistes maltraitées). Ce chiffre est en réalité une extrapolation à partir de la réponse de 236 familles à la question « votre enfant a-t-il subi des mauvais traitements ou des carences en matière de soin » dans une enquête réalisée auprès de 538 familles par le Collectif Autisme. »

Par rapport aux recommandations :

« [...] comme l'indique une pétition de médecins, « il sait bien que ces recommandations sont partiellement caduques et risquent d'être prochainement révisées. », notamment parce que les résultats des 28 centres expérimentaux, tous appliquant les méthodes que Monsieur Fasquelle veut rendre obligatoires, se sont révélés décevants. »

Par rapport à la rédaction :

« [...] Quant aux fédérations professionnelles, elles sont sommées de «reconnaître sans aucune réserve et officiellement les recommandations de bonnes pratiques de la HAS et de l'ANESM afin qu'elle renonce officiellement au packing, à la psychanalyse et à toutes les approches maltraitantes». Monsieur Fasquelle pratique un art consommé de la conjonction «et» qui lui permet tous les glissements. Il ne dit pas que la psychanalyse est maltraitante, mais il l'accrole à la maltraitance, ce qui lui permet d'inviter «le Gouvernement français à fermement condamner et interdire les pratiques psychanalytiques sous toutes leurs formes, dans la prise en charge de l'autisme». »

Nous invitons les lecteurs de ce dossier à aller lire le document, car celui-ci cite ses sources de manière satisfaisante. Il correspond au [lien n°6](#) de notre webographie, qui est une lettre ouverte écrite par Mireille Battut. Nous citons son nom car nous le recroiserons plus loin dans ce dossier.

Enfin, au-delà des manipulations faites des recommandations de la HAS, certains rappellent qu'il faut prendre en compte que *« Les recommandations de la HAS de 2012 datent déjà d'il y a plus de 4 ans. Pour qu'elles demeurent à la pointe de la science, elles mériteraient d'être révisées dans les plus brefs délais plutôt que d'être imposées comme la "vérité scientifique". »* ([lien n°10](#) de notre partie sources, rubrique 'Lettres et pétitions').

D. Critique de la solution proposée et de légitimité de son auteur

Le dernier point mis en avant par les documents que nous avons étudiés est la légitimité du député Fasquelle à rédiger des lois ou des résolutions au sujet de l'autisme. Beaucoup s'interrogent sur sa connaissance réelle de la situation que vivent professionnels de santé, parents et patients dans le cadre de l'autisme, et trouvent que cette résolution est, non seulement une incitation à la suppression de moyens allant à l'encontre de ce qu'attendent parents et professionnels, mais un leurre qui cache le véritable problème à savoir le manque de moyens et d'accompagnement pour les patients autistes (manque de professionnels formés, insuffisance du nombre d'institutions spécialisées, évaluation des prises en charge etc.). Enfin, le fait d'interdire la psychanalyse à une seule catégorie de personnes choque. C'est un argument d'autant plus pertinent que comme nous l'avons vu plus haut, la proposition de résolution avance des données qu'elle ne maîtrise manifestement pas.

- « [...] néglige de signaler que le Conseil de l'Europe met en avant la défaillance française en accompagnants dans les écoles (AVS) et leur précarité et préfère inviter fermement «le Gouvernement français à réallouer en totalité les financements des prises en charge n'étant pas explicitement recommandées aux approches validées scientifiquement et ayant fait preuve de leur efficacité». Sans doute entend-il, en s'attaquant ainsi aux institutions qui accueillent souvent les plus démunis de nos enfants, apporter sa contribution à l'œuvre salubre de suppression de 500000 fonctionnaires, dont on voit mal comment elle pourrait être compatible avec l'amélioration des conditions d'intégration scolaire des enfants autistes [...] La psychanalyse étant une pratique légale, l'interdire aux seuls autistes revient à dire qu'ils ne sont pas des humains comme les autres », [lien n°6](#) de notre partie sources, rubrique 'Lettres et pétitions'.

- « [...] avez-vous déjà passé du temps dans ces établissements médico-pédagogiques que vous critiquez tant ? », [lien n°8](#) de notre partie sources, rubrique 'Lettres et pétitions'

- « [...] Vous ne pouvez pas interdire la psychanalyse en France, mais vous voulez l'interdire pour les autistes ? Est-ce à dire que pour vous, Monsieur Fasquelle, les autistes n'ont pas les mêmes droits que les autres ? [...] en quoi un homme qui a fait ses études en droit est à même de comprendre ce qui se joue de particulièrement difficile et délicat dans l'accompagnement d'une personne autiste. », [lien n°9](#) de notre partie sources, rubrique 'Lettres et pétitions'

Le traitement médiatique de la proposition de résolution

Tous les articles ainsi que les émissions de radio critiqués ici sont référencés dans nos sources, rubrique ' [Articles de journaux, émission de radio et article web](#) '.

A. Libération

Dans cet article paru le 5 décembre 2016 dans Libération et écrit par Eric Favereau, on explique les arguments du député Républicain Daniel Fasquelle contre l'utilité de la psychanalyse pour le traitement des enfants atteints d'autisme. Il est à souligner que cet article est paru avant le vote qui a eu lieu le 8 décembre de la même année. On peut séparer deux parties dans l'article après la mise en contexte : une où la proposition de résolution est explicitée et où l'on cite ce qu'elle propose tout en critiquant son contenu, et une où l'on expose l'avis du professeur Bernard Golse, qui dirige le plus important service de pédopsychiatrie de France à l'hôpital Necker.

Dans la première partie, certains arguments sont critiqués de par leur sources, notamment lorsqu'il s'agit des chiffres utilisés pour alarmer le lecteur, ou bien des recommandations de la HAS que le député utilise voire détourne d'après certains. On peut toutefois noter qu'il est dit que « *nul ne connaît les sources* » des données chiffrées, alors que nous avons vu précédemment que Mireille Battut en avait déjà fait l'analyse dans sa lettre ouverte datant du 28 novembre 2016⁹. De plus, à la fin de cette partie, l'article expose les conséquences présumées si cette résolution est adoptée, en présentant tout d'abord ses spéculations comme des vérités absolues alors qu'il n'y a pas de sources, excepté la citation d'un sociologue...dont le nom n'est pas explicité. Le procédé a déjà été utilisé au début du texte, pendant la l'exposition de la situation où un « *professeur de santé publique* » anonyme lui aussi, s'exprime en ces termes, cette fois-ci très précis : « *Cette colère est justifiée car ce serait la première fois que les pouvoirs publics s'immiscent dans l'intimité des choix cliniques des thérapeutes* ».

⁹Voir le [lien n°6](#) dans notre partie source, rubrique 'Lettres et pétitions'.

Dans la seconde partie, on présente les arguments d'un spécialiste en pédopsychiatrie : le professeur Bernard Golse. Celui-ci est cité allégrement, et il n'y a pas grand-chose à dire sur ces extraits ; cependant, dans les phrases séparant les citations, on remarque que l'auteur spécifie que « *Lui [Bernard Golse] comme d'autres rappelle que la HAS ne préconise pas d'ailleurs l'interdiction de la psychothérapie* » ; les 'autres' ne sont pas explicités.

Au final, l'auteur de cet article est plutôt pro-psychanalyse. Il défend son opinion en contredisant les arguments de Daniel Fasquelle et en citant ceux du professeur Bernard Golse qui lui est un spécialiste de la question. Mais il ne s'arrête pas là et cite des personnes dont le nom n'est pas explicité, et remet en cause des données avancées dans la proposition de résolution sans en donner les raisons. Par exemple critique des chiffres et des données de l'HAS détournées sans donner au lecteur les preuves de ce qu'il avance. C'est donc un article exposant des arguments intéressants en défaveur de la proposition, arguments qui sont d'ailleurs parfois portés par un réel expert ce qui donne un caractère professionnel à l'article : il ne se contente pas de donner l'avis de l'auteur. Néanmoins, l'article pêche par son absence de sources pour certains arguments.

E. Le Point

Le journal Le Point a publié une interview et un article ayant pour thème la proposition de résolution, respectivement le 7 et 8 décembre 2016.

L'interview a été réalisée par Violaine De Monclos, qui interrogeait le professeur Bernard Golse, opposé à la résolution. L'article, quant à lui, n'indique nulle part l'auteur, mais il est noté que la source est L'AFP, l'Agence France Presse.

Il est intéressant de voir qu'avant que la proposition ne soit votée, LePoint n'a publié qu'une interview d'un professeur opposé à la résolution, et que c'est seulement après le vote qu'un article explicite vraiment le contenu de la proposition, les arguments avancés par le député Fasquelle.

Nous n'avons pas grand-chose à dire de l'interview, car nous ne l'avons pas trouvée dans son intégralité ; mais il nous semble que ce qu'elle apporte au public qui l'a lue, c'est seulement l'avis et les arguments d'un homme opposé à cette proposition.

L'article lui référence et relaie les avis des différents bords politiques à ce sujet, ainsi que quelques commentaires de députés opposés à la résolution ; il cite également les associations consacrées à l'autisme qui soutenaient la proposition et leur commentaire face au non vote.

Il évoque les pétitions signées sur change.org, en avançant qu'elles ont eu « entre 5 000 et 6 000 signatures chacune ». Nous critiquons ce point, car on s'aperçoit que si en effet les deux pétitions soutenant la proposition cumulent environ 7000 signatures à elles deux, celles

opposées à la proposition en cumulent beaucoup plus : la pétition disponible dans nos sources au [lien n°11](#) représente déjà environ 20 000 signatures¹⁰.

Au total, l'article ne fait que relater les avis de différentes personnalités et institutions ; il cite allégrement les déclarations de chacun, et si cela donne une vue d'ensemble de celles et ceux qui soutiennent ou pas la proposition, il faut cependant dire que les avis ne sont pas très développés et que l'on a peu d'éléments qui nous expliquent les raisons de s'opposer ou de défendre la proposition. Par exemple, lorsque l'article évoque que Denys Robiliard dénonce un amalgame entre psychanalyse et maltraitance, il n'explique pas pour quelles raisons le député estime qu'il y a amalgame et pour quelles raisons le député Fasquelle veut interdire la psychanalyse : il est juste dit qu'il défend plutôt les méthodes comportementales. C'est donc un article qui résume énormément le débat qui a eu lieu, et donne beaucoup d'informations sur les personnes qui soutiennent ou pas la proposition mais peu sur leur argumentation.

F. Humanité

Le vendredi 16 Décembre 2016 soit après le vote, une tribune intitulée « La défense de la psychiatrie, une question devenue politique » est publiée sur le site www.humanité.fr. Ecrit par Stéphane Barbas, pédopsychiatre, on y parle de cette proposition de résolution comme d'une offensive envers la pédopsychiatrie. L'auteur donne son avis suivant vis-à-vis de la proposition : *« On peut être surpris par la violence passionnelle de cette résolution diffamatoire contre des professionnels engagés dans une pratique humaniste, accusés d'être maltraitants. »*

Nous avons au moins un biais à signaler, car cet article se veut volontairement engagé : il n'est donc pas objectif et ne présente que des faits qui vont dans le sens de ce que pense l'auteur : nous reconnaissons là la présence d'un biais de confirmation.

Par exemple, lorsque l'auteur parle de Pierre Delion, il le présente comme un « *professeur de pédopsychiatrie, fort apprécié dans la profession* ». C'est probablement vrai, mais il ne dit pas que ce même professeur Delion, à l'origine de la réinsertion de la méthode dite du 'packing'¹¹, est plutôt connu pour être controversé, et n'argumente pas le fait de soutenir Pierre Delion.

De manière plus général, l'auteur ne fait que donner son avis : il l'appuie certains de ses arguments par des faits, mais pas tous ; de même, il fait des spéculations qui ne sont que

¹⁰La preuve avec une simple recherche effectuée sur change.org le 27/12 : <https://www.change.org/search?q=fasquelle>

¹¹Le packing est une technique de traitement thérapeutique consistant à envelopper le corps d'un patient de linges froids et humides afin de provoquer secondairement un réchauffement cutané rapide et spontané. (Définition tirée du dossier de zététique « Le Packing : Evaluation des preuves à l'appui de cette méthode exercée auprès des autistes »)

son avis à priori, comme dans l'extrait suivant : « À côté du secteur libéral classique se développent des officines privées. Leurs intérêts lucratifs s'accompagnent le plus souvent d'une déqualification des intervenants. Aujourd'hui, le handicap compense en partie les frais. Demain, ce seront les mutuelles et les assurances privées qui prendront le relais. ».

Cet article ne nous permet pas de nous informer sur le projet de loi et il n'en a pas la vocation ; car il ne s'emploie pas à argumenter pour ou contre la proposition. Il nous donne un autre angle pour interpréter les événements, il répond à la question contenue dans le titre de l'article, à savoir pourquoi : la défense de la pédopsychiatrie est devenue politique, et il développe sa vision des enjeux de cette politisation.

G. 20min

Nous avons initialement inclus 20min dans notre analyse car nous avons trouvé deux articles parlant de la résolution proposée Fasquelle, et qu'il nous semblait que cela nous donnerait plus de point à commenter : mais finalement, cela sert plus à mettre en valeur la pauvreté du traitement médiatique effectué sur ce thème.

En effet, les 2 articles n'ont pas d'auteurs « déclarés », et citent seulement leur source : l'AFP.

Le premier article date du 6 décembre, tandis que le second, tout comme celui du Point, date du 8 décembre.

Le Point et 20min ont quasiment le même article datant du 8 décembre 2016, à quelques tweets près présents seulement dans la version de 20min. Nous n'allons donc pas commenter à nouveau ce texte.

Le premier article, lui, présente la résolution, en rappelant qu'une résolution n'est pas contraignante comme peut l'être une loi, mais qu'elle adresse un message au gouvernement. C'est le premier article à le souligner. Pour présenter la résolution, l'article s'articule en 3 paragraphes : un qui se veut exposer la situation, un qui donne des explications plus détaillées sur les demandes de la résolution, et un qui traite la réaction des associations et collectifs de psychanalystes. On peut déjà critiquer le fait de ne pas évoquer l'avis des associations de parents.

Ainsi, les 2 premiers paragraphes citent plusieurs des passages de la résolution, en insistant sur les demandes et les raisons de ces demandes invoquées dans la recommandation. On peut voir à cette occasion que l'article ne fait que citer la proposition et n'en fait pas de traitement critique : on retrouve notamment la phrase « En 2014, 44 % des personnes autistes étaient victimes de maltraitements, soit 250.000 sur les 600.000 que compte le pays », qui, si elle est effectivement présente dans le texte de la résolution, [est critiquable comme nous l'avons vu plus haut](#).

Le dernier paragraphe évoque l'indignation des psychanalystes en citant des propos tenus par l'Inter-Associatif Européen de Psychanalyse puis informe qu'il existe une pétition sur [change.org](#) qui est « approuvée notamment par des psychiatres d'enfants ». Cette phrase est critiquable car elle donne l'impression que les professionnels de santé experts qui

s'occupent de la prise en charge de l'autisme soutiennent en majorité la résolution. La réalité est bien plus nuancée : les psychiatres peuvent être pour ou contre la psychanalyse, et peuvent aussi être pour ou contre les méthodes comportementalistes. L'article ne dit certes pas le contraire : mais comme on ne parle des psychiatres que comme des détracteurs de la résolution, nous pensons que cela peut être mal interprété par le lecteur. De plus, il n'est fait aucune mention de la pétition en faveur de la résolution, pourtant déjà en ligne à cette époque.

H. France inter

Nous avons trouvé une émission sur France Inter s'étant déroulée le jeudi 8 décembre à 8h20 et animée par Patrick Cohen qui avait pour thème la proposition de résolution de Fasquelle. Nous avons mis les liens pour écouter l'enregistrement dans nos sources, rubrique [Articles de journaux, article web et émission de radio](#).

Le principe de l'émission est d'inviter deux personnes n'étant pas du même avis pour les faire débattre, avec 2 parties distinctes : une première où les invités expriment leur point de vue chacun à leur tour, en exposant leurs arguments ; et une autre où le débat est ponctué d'interventions d'auditeurs qui peuvent témoigner ou bien poser des questions à l'invité de leur choix, et où les invités répondent et rebondissent ou pas sur ces témoignages pour faire valoir leurs arguments ou défendre leur point de vue.

Ici, les invités sont Florent Chapel, vice-président de la Maison de l'Autisme et co signataire d'une pétition pro Fasquelle « sauvons les personnes autistes », et Patrick Landman, psychiatre et psychanalyste, co signataire d'une tribune anti Fasquelle contre l'instauration d'une « science d'Etat ».

C'est Monsieur Chapel qui ouvre le débat, en disant qu'en France, la situation est complètement bloquée depuis 40 ans et qu'on l'on ne s'en rend que compte que depuis une dizaine d'année. Il donne les arguments suivants que nous résumons : les Etats Unis ont défini l'autisme depuis 1970 comme un trouble neurodéveloppemental, et cette définition n'est acceptée par la HAS que depuis l'année 2010 en France. On sait aujourd'hui que l'autisme n'est pas une psychose mais un trouble neurologique. Mais les psychanalystes français, et 85% des psychiatres sont d'obédience psychanalytique, disent encore aux parents que c'est de leur faute. C'est sur cette erreur idéologique que toute la prise en charge de l'autisme en France s'est mise en place. En Suède, en Nouvelle Zélande, aux Etats Unis, au Canada l'arrêt de la pratique de la psychanalyse a été fait d'un coup de baguette magique ; il n'y a qu'en France que les psychiatres veulent continuer de garder le monopole de la prise en charge de l'autisme.

Monsieur Chapel commence par souligner le retard de la France par rapport aux Etats Unis : d'après nos recherches sur le sujet, si en effet des les années 1970 on commence à voir aux Etats-Unis la remise en cause de l'explication psychanalytique¹², c'est encore à ce moment là mal accepté par le monde médical. Il cite ensuite un chiffre :

¹²Source : https://en.wikipedia.org/wiki/Bernard_Rimland, consulté le 26/12 :

le [psychologue](#), écrivain et conférencier américain Bernard Rimland publie son livre '*Infantile Autism: The Syndrome and Its Implications for a Neural Theory of Behavior*' en 1964

85% des psychiatres français sont d'obédience psychalytique d'après lui, mais il ne cite pas ces sources et utilise le mot 'obédience', ce qui une façon très directe de montrer que pour lui, la psychanalyse est une croyance, ce qui est repris juste après en disant que la psychanalyse est une erreur idéologique. Il cite ensuite d'autres pays où l'on a interdit la pratique de la psychanalyse d'après lui : ce n'est pas un argument valable en tant que tel, car cela ne nous dit pas si cela a contribué à une meilleure prise en charge de l'autisme. Ce n'est pas parce que d'autres pays l'ont fait que la France est' en retard' si elle ne le fait pas, par contre s'il y a une amélioration notée dans les pays concernés on pourrait alors dire que la France a effectivement tort de ne pas prendre exemple sur ces pays.

C'est ensuite à Monsieur Landman d'exposer son point de vue, et il va pour cela rebondir principalement sur ce qui a été dit par Monsieur Chapel. Nous procédons de la même manière que pour Monsieur Chapel en résumant.

Monsieur Landman commence par déclarer qu'il n'a aucun conflit d'intérêt au sujet de l'autisme. Il entame ensuite sa critique en disant que ce que vient de décrire Monsieur Chapel est une caricature qui fait slogan, mais qui ne correspond plus du tout à la réalité : il y a de plus en plus de pédopsychiatres qui sont ouverts aux méthodes comportementales et aux études neuroscientifiques. Il rappelle qu'il est bien placé pour dire que ce n'est plus la réalité actuelle car il est en tant que professionnel anglophone, amené à lire une dizaine d'études par semaine. Il est d'accord avec Monsieur Chapel pour dire que c'est un trouble neurodéveloppemental, et dit même que c'est une très bonne définition : mais il rappelle aussi qu'on ne connaît pas la chaîne causale qui amène à l'expression phénotypique de l'autisme, que pour l'instant il n'y a pas de vérité scientifique sur l'autisme, qu'il n'y a pas de vérité unique et surtout pas de vérité fixe. Il répond ensuite aux attaques fait à la psychanalyse en rappelant que « il n'y a pas que les psychanalystes qui ont raconté des âneries », il donne l'exemple de Simon Baron Cohen, neuroscientifique ayant développé la théorie de l'esprit, et expliquant qu'on n'a pas pour autant discrédité la neuroscience dans sa globalité. De plus, il rappelle que des psychanalystes comme Robert Lefort ont toujours exclu que la relation parent-enfant puisse être la cause de l'autisme. D'après lui il faut permettre une combinaison des approches et la liberté de choix. Après une question de Patrick Cohen, il admet qu'il y a eu des parents traumatisés, il y a eu des excès, des choses inadmissibles, mais il insiste sur le fait que ce n'est plus d'actualité en 2016/2017.

Les arguments de Landman sont en fait des contre- arguments qui se veulent apporter une nuance aux propos de Monsieur Chapel : aujourd'hui, l'approche comportementale est reconnue par de plus en plus de psychiatre ; et il évoque à la fois un psychiatre qui n'a jamais pensé que l'autisme pouvait être causé par les parents, et à la fois un neuropsychiatre ayant développé une théorie reconnue comme fausse.¹³

Monsieur Chapel répond alors que c'est encore d'actualité. Son argument est le suivant : il dit que ce qu'il « entend encore des familles c'est que sur le terrain la

13Source : http://www.scienceshumaines.com/quand-l-enfant-acquierte-la-theorie-de-l-esprit_fr_5223.html , consulté le 27/12 : « Certains chercheurs, comme Simon Baron-Cohen, Alan M. Leslie et Uta Frish, ont établi un lien entre autisme et théorie de l'esprit. [...] Cependant, les recherches récentes semblent infirmer cette relation, longtemps admise. ». Les sources sont citées.

situation reste encore complètement bloquée [...] 80 % des hôpitaux de jour pratiquent des méthodes d'un autre temps ».

Et c'est ici qu'on peut observer un biais de raisonnement : de part sa place au sein d'une association où les parents viennent pour exprimer un mécontentement et se renseigner sur les méthodes alternatives aux hôpitaux de jour, on peut penser qu'il n'entend quasiment que des témoignages négatifs à propos de la psychanalyse et de la prise en charge réalisée dans les hôpitaux. Il extrapole son expérience personnelle en généralité, probablement sans avoir conscience que du fait de son engagement et de son rôle dans son association il entend une majorité de témoignages négatifs. Néanmoins, bien qu'il n'ait pas conscience de ne pas avoir une approche objective, il est tout de même étrange qu'il affirme un tel chiffre avec tant de conviction, sans citer sa source, et si ce chiffre n'est tiré que de son appréciation personnelle alors c'est un procédé intellectuellement malhonnête.

Monsieur Landman répond : « il y a une évolution que vous ne remarquez pas, que vous refusez de remarquer qui est une évolution évidente, et on ne peut pas parler de 80% - je ne sais pas d'où vous tirez ce chiffre- [...] dans les hôpitaux de jour que j'ai fréquentés il y a une formation aux méthodes comportementales et aux neurosciences et c'est indispensable, mais ce n'est pas pour autant que ça doit être la seule méthode et approche. » Il objecte que sa propre expérience des hôpitaux de jour ne l'a pas amené à faire les mêmes constations, ce qui le pousse à se demander quelles sont les sources de Monsieur Chapel. De plus, il reconnaît que la formation à d'autres approches est indispensable, mais il dénigre le fait de ne vouloir utiliser qu'une seule méthode (argument à mettre en lien avec l'argument plus haut qui dit qu'il n'y a pas de vérité absolue en matière d'autisme).

Guidée par Patrick Cohen, Monsieur Chapel s'exprime à propos de la scolarisation des enfants autistes en France, mais il n'y aura pas d'attaque de la psychanalyse sur ce point et donc pas de débat : nous n'en parlerons pas.

Cela marque la fin de la première partie, où l'on a mis en évidence un biais majeur et courant qui va beaucoup revenir dans l'argumentation de monsieur Chapel. Résumer ce qui a été dit dans la première partie va nous permettre d'être plus bref dans le traitement de la seconde partie, où nous allons résumer les passages qui lorsqu'on les analyse amène à remarquer des biais. Nous ne serons donc pas exhaustifs sur les résumés des interventions faites dans cette seconde partie.

La seconde partie commence par le témoignage d'un parent, une mère d'un enfant autiste, qui a fait le choix d'une prise en charge pluridisciplinaire : l'enfant consulte un psychanalyste, mais aussi un ergothérapeute et un orthophoniste, et cela a permis une évolution cohérente, son fils étant aujourd'hui autonome physiquement et psychiquement. Elle interpelle Monsieur Chapel en lui rappelant que lui aussi dans son parcours, a eu la liberté de choisir et lui demande pourquoi vouloir limiter la liberté des parents qui ne pensent pas comme lui.

Monsieur Chapel répond qu'aujourd'hui les parents n'ont pas le choix. On ne leur propose pas de méthodes adaptées, les méthodes comportementales ne sont pas développées en France. Il y a 2 facultés qui développent ces méthodes comportementales sur une centaine. Il déclare « on peut faire ce qu'on veut le dimanche,

on est libre [...] après qu'on veuille faire ça le soir, entre adultes consentants, très bien, mais ce n'est pas sérieux, ce n'est pas validé scientifiquement donc aujourd'hui si vous faites de la psychanalyse, vous emmenez votre enfant dans le mur.»

On peut tout d'abord critiquer le fait que sa formulation insinue que les méthodes adaptées sont les méthodes comportementales. Nous allons considérer qu'il l'a fait exprès, et si c'est le cas alors c'est hautement discutable comme l'a rappelé monsieur Landman. De plus il maintient sa position à propos du fait que les méthodes comportementales ne sont pas développées en France, alors que monsieur Landman avait dit le contraire quelques minutes plus tôt ; si l'on ajoute cela au fait qu'il porte un jugement assez dur sur la psychanalyse en disant que ce qui la choisissent conduisent leurs enfants à leurs pertes alors que juste avant on entendait une mère qui parlait d'une expérience positive liée à la pratique de la psychanalyse, alors on peut penser que Chapel est effectivement victime du biais cognitif de confirmation. Il ne prend en compte que les preuves et avis qui vont dans son sens. Dans ces conditions, la remise en question son propre avis semble hautement improbable, puisqu'aucune information contraire à ce qu'il pense ne peut venir ébranler ces convictions. On sent que dans ses dernières phrases il s'énerve, et sa dernière phrase est d'ailleurs très provocante : serait ce le signe qu'il est mal à l'aise ? Il faut aussi observer qu'une grande pression pèse sur lui : il est très engagé dans la cause qu'il défend, il est vice président d'une association, et l'on peut surement parler d'une certaine sorte d'escalade d'engagement, dont il n'a pas conscience qu'elle pèse sur lui et le prive de son objectivité, mais qui l'empêche de se remettre en cause et donc de prendre en compte les arguments de son adversaire. Enfin, une dernière chose est à relever : il dit « on est libre de faire ce qu'on veut le dimanche », insinuant que les parents pourront continuer les activités que faisaient auparavant les enfants en dehors d'un cadre médical : pourtant, il fait là preuve de mauvaise foi, car si la résolution était adoptée et adaptée en loi comme le député Fasquelle le souhaite, alors il serait illégal de pratiquer la psychanalyse dans le contexte de l'autisme, même « le dimanche », soit en dehors d'un cadre médical. Si l'on considère qu'il connaît le contenu de la proposition qu'il défend, alors il fait preuve de mauvaise foi.

Monsieur Landman va ensuite s'exprimer sur l'attaque de monsieur Chapel, qui disait juste au dessus que la psychanalyse n'est pas validée scientifiquement. Il explique que des études sont en cours et que les résultats seront bientôt publiés.

On entend alors une pédopsychiatre qui dit qu'elle est très choquée par ce que dit monsieur Chapel car cela fait longtemps que les psychanalystes n'accusent plus les mamans de la maladie de leur enfant.

Chapel répond à cela en racontant une anecdote où une maman lui a raconté qu'elle avait effectivement eu affaire à un psychanalyste l'accusant d'être la source des maux de son enfant. Il dit « c'est le quotidien de nos familles. ». On a encore un exemple des biais précédemment évoqués : il ne prend pas en compte le fait que de part sa position il est plus exposé à entendre ce genre de témoignage, et on a une nouvelle preuve qu'il extrapole son expérience personnelle en généralité.

Et là s'ensuit une intervention très dense en informations. Elle est faite par madame Mireille Battut que nous avons précédemment croisée en tant que rédactrice d'une lettre ouverte. En se comparant de manière habile à monsieur Chapel, elle met en valeur l'égoïsme de sa position (il veut la priver du moyen qu'elle a trouvé pour son enfant parce que ce moyen ne lui convient pas) tout en insinuant que monsieur Chapel se trompe d'ennemis. Mais ça ne

s'arrête pas là : elle souligne aussi le fait que ce n'est pas aux lois de dicter les choix médicaux des personnes ; elle dénonce les conflits d'intérêts que possède monsieur Chapel en révélant qu'il est le patron d'une agence de lobbying qui s'appelle LG corporate ; le tout en rappelant qu'il est tout à fait possible de combiner les deux méthodes et qu'il n'y a pas lieu de les opposer comme si elles étaient rigoureusement opposées.¹⁴ Elle finit en l'appelant à plutôt se lancer avec l'ensemble des partenaires dans une politique d'apaisement, comme monsieur Hollande l'avait souhaité

Suite à cette critique, monsieur Chapel va faire 3 erreurs que nous avons relevées. La première, c'est qu'il va dire que madame Battut a sorti la citation de monsieur Hollande de son contexte, et que lui obéit à la réelle directive de monsieur Hollande qui serait selon lui un souhait de s'engager sur la voie de l'apaisement en se basant sur les recommandations de la HAS. Or d'après nos recherches, monsieur Hollande ne s'est jamais exprimé en ces termes¹⁵. La seconde, c'est qu'il va développer en rappelant que 577 études ont montré que les méthodes comportementalistes étaient efficaces et 0 montre que la psychanalyse est efficace. Nous ne savons pas de quels rapports il parle, à notre connaissance il n'y a pas eu un rapport par député ; nous nous sommes donc basés sur les recommandations de la HAS (disponible dans l'annexe 1) qui disent de la psychanalyse qu'elle est une méthode « non consensuelle », et précise que des études sont en cours et que c'est en l'absence de preuves qu'elle est classée ici, tandis que les méthodes comportementalistes ont obtenu un grade B de preuve, sachant que c'est au grade A que l'on valide scientifiquement une méthode. Il ment donc si l'on considère qu'il sait de quoi il parle. Enfin la troisième erreur, la plus grave selon nous, c'est cette phrase : « Je préfère qu'il soit pris [en charge] par des éducateurs qui effectivement mettent en place une éducation renforcée, mais qui sort aujourd'hui les enfants de leur autisme. » Cette phrase nous semble grave car très mal formulée : on a l'impression que monsieur Chapel affirme que la méthode comportementaliste guérit l'autisme. C'est une manipulation très grave de faire miroiter une possible guérison alors qu'aujourd'hui il est reconnu par tous qu'on ne guérit pas de l'autisme. La formulation est donc très dangereuse.

La dernière intervention est celle d'un parent qui soutient le projet Fasquelle. Les mêmes arguments reviennent : le témoignage de madame Battut ne représente pas la majorité des enfants, il y a des recommandations de la HAS qui sont à appliquer et ça ne doit pas être discuté : il y a là encore une généralisation d'une expérience personnelle, et un double détournement du rapport de la HAS : détournement de l'utilité que revendique avoir la HAS (à savoir être une aide pour guider le choix des personnes confrontées à l'autisme) et détournement du contenu de la HAS (la psychanalyse est placée dans la catégorie méthodes non consensuelles, pas non recommandées). Ce parent utilise cependant une analogie

¹⁴Malheureusement, nous n'avons pas écrit l'analyse ligne par ligne de la construction de son argumentation, qui est au passage extrêmement bien construite, car nous n'en n'avons pas le temps, nous avons juste livré les conclusions de ce que cela apporte dans ce débat. Cependant nous conseillons fortement d'aller écouter son intervention.

¹⁵Nous nous basons sur son discours rédigée ici : <http://www.elysee.fr/declarations/article/discours-lors-de-la-conference-nationale-du-handicap-2/>, consulté de 28/12/16

critiquable : il compare la prise en charge de l'autisme avec celle de patient en urgence cardiaque. Elle est critiquable dans le sens que si l'on connaît énormément le cœur, on connaît très peu l'autisme. Il existe une méthode « unique » pour traiter les problèmes cardiaques parce que le cœur de l'être humain fonctionne à peu près de la même manière chez tous : il est donc cohérent de retrouver dans ce cas une procédure qui s'applique à tous les êtres humains.¹⁶ On voit bien que le problème de l'autisme est autrement plus compliqué car aucun patient ne présente exactement les mêmes problèmes, tout les autistes sont différents (on parle d'ailleurs de spectre autistique) et il est donc normal qu'il n'existe pas une méthode universelle.

Landman clôture le débat en répondant à ce témoignage. Il avance que le problème est plus compliqué que séparer une science d'une non science lorsqu'il s'agit de la prise en charge de l'autisme car : les méthodes évoluent, et par exemple la méthode comportementaliste est en cours de réévaluation avec des critères plus actuels et à priori ces études montreraient qu'elles ne font pas mieux que les autres méthodes, ce qui montre bien qu'on ne peut pas fixer la science sur cette question de manière aussi simple. Il en profite aussi pour rappeler que dans au Canada ou au Danemark où les méthodes comportementales sont appliquées de manière systématique très tôt, il y a autant d'adultes autistes dépendants que dans les autres pays. Il rappelle enfin qu'il faut relativiser : il ne conteste pas que l'on puisse choisir les méthodes comportementalistes qui peuvent être très bénéfiques, mais il pense que ceux qui ne veulent pas les choisir doivent pouvoir avoir le choix, et que la pluralité est très importante. Il y a un besoin d'apaiser la communauté et c'est pour cela qu'il ne faut pas relancer la guerre avec des propositions comme celle de monsieur Fasquelle.

Conclusion

A l'assemblée nationale, les arguments en défaveur de cette proposition ont été nombreux, et ont suffisamment marqué les esprits pour que seuls 2 députés votent en faveur de la résolution. Nous avons ici tentés de les résumer au mieux, mais il faut souligner qu'en résumant et malgré toute notre bonne volonté, nous n'avons sûrement pas été exhaustifs : nous avons relayé les arguments principaux, ceux qui revenaient le plus souvent, il doit être possible d'en trouver d'autres, que ce soit dans les documents que nous avons consultés ou dans d'autres documents. D'autre part, il serait intéressant de regarder quels sont les arguments des associations appelant à voter pour cette résolution : car si elle a été proposée et soutenue par certains, c'est qu'elle correspond à une attente de certains parents et professionnels. Faire l'analyse des raisons poussant ces professionnels de santé et ces parents à soutenir la proposition permettrait peut être de mieux comprendre d'autres problèmes liés à la prise en charge de l'autisme, comme celui de la maltraitance.

Quant au traitement médiatique, notre conclusion est que mis à part dans les milieux concernés (le milieu médical ou les associations), peu de gens ont pu être réellement informés, et cela s'explique par la faible évocation dans les médias : l'information n'a été

¹⁶Et on pourrait encore nuancer : en effet la prise en charge peut différer sensiblement d'un patient à un autre...

relayée sur aucune grande chaîne de télévision (TF1, France 2, Arte), et a été très peu traitée dans les journaux : aucune évocation dans Le Figaro, Le Monde, National Hebdo ou encore dans l'Observateur. Libération y consacre un article ; l'Humanité ne l'a que brièvement évoquée sur sa version web via la publication de l'avis d'un pédopsychiatre sur la signification politique de cette proposition de résolution.

Seuls les quotidiens 20min et Le Point font exception : ils consacrent chacun 2 articles à cette affaire, un avant et un après. Mais leur source est identique : c'est l'AFP, et l'on remarque que les deux articles parus le même jour (le 8 décembre) sont quasiment identiques, seuls quelques tweets exposés dans la version de 20min amènent une différence. On peut donc considérer qu'ils n'ont consacré qu'un article chacun au sujet, encore que pour le journal 20min le second article a lui aussi pour source l'AFP, et que l'on a vu qu'il n'y a pas eu un véritable travail journalistique effectué sur ces données.

Au total, sur les 6 articles que nous avons trouvés sur le sujet, 3 ont pour sources l'AFP dont 2 quasi identiques. Nous pouvons donc affirmer que le traitement médiatique effectué par la presse la plus lue, qu'elle soit en ligne ou plus traditionnelle, est très faible.

Le seul média qui se démarque est la radio : nous avons trouvé 2 émissions de France Inter dont un débat à propos de cette résolution.

De manière globale, les médias ont peu parlé de cette proposition de résolution, et ceux qui en parlent ont surtout donné la parole à ces opposants : France Inter ainsi que Le Point ont chacun fait une interview d'une personnalité opposée à la résolution, l'Humanité a également donné la parole à un opposant à la résolution tandis Libération signe un article engagé contre la proposition de résolution. On constate que pour des personnes non initiées, il était difficile de mieux comprendre ce qu'est l'autisme, les différentes méthodes de prise en charge (notamment les diverses méthodes comportementalistes : coaching, méthodes assimilées au conditionnement, les autres prises en charge par exemple orthophonique, ergothérapie). Il n'y a eu également que peu de relais médiatique sur le problème sociétal posé par cette résolution à savoir : la légitimité des élus politiques à légiférer sur des pratiques médicales : on a donc assisté à une uniformisation des avis à propos de la résolution si l'on se réfère à la presse, et seul France Inter a fait l'effort de donner la parole à ceux qui soutiennent la proposition de résolution en proposant un débat qui donnait la parole aussi bien à un psychiatre qu'au vice président d'une association de parents d'autistes, qu'à des parents d'autistes. C'est le seul média qui a informé de la diversité des avis sur la question et où l'on a pu entendre par exemple que toutes les associations de parents d'autiste ne soutenaient pas la proposition de résolution.

Les débats autour de cette proposition de résolution étaient compliqués du fait de la complexité de la problématique dans son champ scientifique (définition des troubles du spectre autistique, difficulté de leur prise en charge, définition de la psychanalyse et de ses nombreux courants, des thérapies cognitivocomportementales), dans son champ social (quelle légitimité ont des députés pour légiférer sur des pratiques médicales), et dans son champ politique (quels moyens financiers et humains allouer pour la prise en charge des patients autistes et de leur famille). Il nous semble dommage qu'il n'y ait pas eu plus de débat autour de ce sujet complexe qui en aurait eu besoin.

Sources

A. Lettres et pétitions

Lettres ouvertes contre la proposition de résolution Fasquelle :

- 1) <https://blogs.mediapart.fr/le-raahp/blog/021216/halte-au-projet-liberticide-du-depute-daniel-fasquelle> , écrit par le RAAHP¹⁷ en 2016

<http://www.collectifpsychiatrie.fr/?p=3254> , écrit par Chantal Allier au nom du collectif des 39 ¹⁸en 2016

http://media.wix.com/ugd/e565a7_a3efbb6fb71248dfb9268ca11e91b363.pdf , écrit syndicat des psychiatres des hôpitaux par en 2016

http://media.wix.com/ugd/e565a7_4a02937815644979a7d4058c1e0ec499.pdf , écrit par David Cohen¹⁹ en 2016

http://media.wix.com/ugd/e565a7_eae506f481f64118b5bc910cf6ffa341.pdf , écrit par Jacques Constant²⁰ en 2016

http://media.wix.com/ugd/e565a7_43bc7540ab994af28fd61e27edb8e9b3.pdf , écrit par Mireille Battut, Présidente de La main à l'oreille²¹ en 2016

http://media.wix.com/ugd/e565a7_f4a2fd40a7634433ac3787c7badf298a.pdf , écrit par Alexandra Dauplay-Langlois en tant que parent en 2016

http://media.wix.com/ugd/e565a7_4fb85fee4cb1404f8dbae14338f23eb9.pdf , écrit par Madame BRAYE en tant que parent en 2016

https://blogs.mediapart.fr/valerie-gay-corajoud/blog/031216/autisme-lettre-ouverte-monsieur-fasquelle?utm_source=twitter&utm_medium=social&utm_campaign=Sharing&xor=CS3-67 , écrit par Valérie Gay-Corajoud en tant que parent en 2016

Lettre un peu spéciale : réponse à l'article du 28 novembre de « Le Monde » :

17Rassemblement pour une Approche des Autismes Humaniste et Plurielle

18Information sur ce collectif à cette adresse : <http://www.collectifpsychiatrie.fr/?cat=13>

19Professeur, Université Pierre et Marie Curie Chef du Service de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent

20Formateur Consultant, Pédopsychiatre, Médecin Honoraire des Hôpitaux Psychiatriques, Ancien Chef de Service du Centre Hospitalier de Chartres

21Information sur l'association ici : <https://lamainaloreille.wordpress.com/a-propos/>

http://media.wix.com/ugd/e565a7_0c6b127e5087441180b80b74e4174d09.pdf , écrit par Christine GINTZ en tant que medecin psychiatre, parent, et secrétaire générale du RAAHP en 2016

Pétitions :

https://www.change.org/p/monsieur-le-president-de-l-assemblee-nationale-et-mesdames-et-messieurs-les-deputes-autisme-oui-au-libre-choix-de-la-methode-de-soin-non-l-interdiction-de-la-psychanalyse?source_location=petition_footer&algorithm=promoted&grid_position=5&pt=AVBldGI0aW9uALHeiQAAAAAWD2Z34c6cpgyZjYwZjNkNA%3D%3D , proposée par l'Ecole de la Cause freudienne - Institut de l'Enfant en 2016

https://www.change.org/p/tous-les-medecins-pour-la-liberte-de-prescription-des-medecins-contre-l-institution-d-une-science-d-etat?recruiter=641180747&utm_source=share_petition&utm_medium=email&utm_campaign=share_email_responsive , proposée par Dr CHRISTINE GINTZ en 2016

Tous les documents ci-dessus ont été consultés entre le 22 et 26 décembre 2016.

I. Articles de journaux, article web et émission de radio

Articles de journaux ou web

Libération :

- http://www.liberation.fr/france/2016/12/05/autisme-des-deputes-lr-relancent-la-guerre-contre-les-psys_1533049

Comme le site bloque l'utilisateur au bout d'un certain nombre de consultation, nous avons mis à disposition l'article en le recopiant dans un document. Celui-ci représente notre annexe 2.

Le Point :

Avant :

- http://www.lepoint.fr/politique/autisme-le-depute-daniel-fasquelle-en-guerre-contre-les-psys-07-12-2016-2088649_20.php

Après :

- http://www.lepoint.fr/politique/autisme-un-texte-anti-psychanalyse-rejete-par-l-assemblee-08-12-2016-2088978_20.php

L'Humanité :

- <http://www.humanite.fr/la-defense-de-la-pedopsychiatrie-628747>

20 minutes :

Avant :

<http://www.20minutes.fr/sante/1975615-20161206-autisme-centaine-deputes-proposent-resolution-anti-psychanalyse>

Après :

<http://www.20minutes.fr/societe/1977087-20161208-autisme-assemblee-nationale-rejette-texte-anti-psychanalyse>

Emission de radio

Première partie :

<https://www.franceinter.fr/emissions/l-invite-de-8h20/l-invite-de-8h20-08-decembre-2016>

Deuxième partie :

<https://www.franceinter.fr/emissions/interactiv/interactiv-08-decembre-2016>

93 députés des Républicains veulent interdire la psychanalyse dans la prise en charge de l'autisme.

Du bruit et beaucoup de tintamarre. La planète psy est de nouveau en pleine ébullition. Et c'est sûrement ce que souhaitait le député des Républicains, Daniel Fasquelle en déposant une proposition de loi qui interdirait toute pratique psychanalytique dans la prise en charge de l'autisme, projet qui sera débattu le 8 décembre à l'Assemblée. *«Non à la science d'Etat», «halte à la dictature», «attaque inadmissible contre la liberté du médecin»,* ont aussitôt répondu les proches du milieu psy. *«Cette colère est justifiée car ce serait la première fois que les pouvoirs publics s'immiscent dans l'intimité des choix cliniques des thérapeutes»,* analyse un professeur de santé publique.

De fait, en matière de prise en charge de l'autisme, on aurait pu rêver d'un peu de calme, tant les difficultés sont nombreuses, les douleurs fortes et les malentendus fréquents. Voilà une maladie (1) compliquée, mal définie, confuse, une maladie qui déstabilise profondément les uns et les autres. Hier les parents ont pu se sentir agressés, aujourd'hui certains psychiatres sont dénoncés. Or, on sait que toutes les prises en charge sont fragiles. Que cherche donc Daniel Fasquelle, en relançant le conflit ?

Pour ce faire il s'appuie, voire détourne les recommandations de la Haute Autorité de santé (HAS) publiées en mars 2012 qui avaient noté que les pratiques psychothérapeutiques n'avaient pas montré *«un niveau de preuve suffisant dans la prise en charge de l'autisme»*. La HAS recommandait plutôt les thérapies comportementales. A l'époque, ce fut un tollé, et une nouvelle guerre de tranchée entre pro et anti psychanalyse. Le temps passant, les choses se sont un peu tassées, et vu la complexité pour traiter ces enfants, la plupart des experts se sont montrés plus tolérants, insistant sur la nécessité de prises en charge multiples. Et au passage beaucoup se plaignaient de la pauvreté des plans gouvernementaux sur l'autisme.

Daniel Fasquelle a choisi de relancer la guerre. Il est vrai que, depuis des années, il a fait de la lutte contre la psychanalyse, son cheval de bataille. Dans ses explications, le député du Pas-de-Calais avance des données dont nul ne connaît les sources. Ainsi, dit-il, *«à ce jour, on recense 600 000 autistes en France. En 2014, 44 % des personnes autistes étaient victimes de maltraitance, soit 250 000 personnes autistes sur les 600 000 que compte notre pays. En outre, 80 % des enfants atteints sont exclus de l'école en milieu ordinaire. Et seuls 20 % d'entre eux sont pris en charge conformément au cadre défini par le gouvernement»*.

Dans ces conditions, à ses yeux, le salut ne peut venir que de l'application ferme et définitive des recommandations de la HAS. Il *«invite le gouvernement français à réallouer en totalité les financements des prises en charge n'étant pas explicitement recommandées aux approches validées scientifiquement et ayant fait preuve de leur efficacité»*. En clair, supprimer toute subvention à la psychothérapie. Il exige que *«le gouvernement français fasse cesser immédiatement la violence institutionnelle que subissent les personnes autistes»*, et demande que le gouvernement *«interdise, sur le plan légal, la pratique du packing (1) sur les personnes autistes et toute autre pratique assimilable à de la maltraitance»*. Et si cela ne suffit pas, il *«invite le gouvernement français à faire systématiquement engager la responsabilité pénale des professionnels de santé qui s'opposent aux avancées scientifiques»*. En clair, obéir ou bien la prison.

Au final, il exige *«que le gouvernement fasse interdire les pratiques psychanalytiques sous toutes leurs formes, dans la prise en charge de l'autisme»*.

Des mots, diront certains, voire des effets de manche pour d'autres. Pour autant, cela ne serait pas sans conséquence: si cette recommandation est adoptée, les autistes ne pourront plus bénéficier de thérapies par la parole, ou de thérapies de groupe, comme les psychodrames, l'équithérapie, voir l'art-thérapie, pour n'en citer que quelques-unes. Plus grave, *«les parents de patients ne pourront plus venir parler de leurs angoisses, de leurs difficultés psychiques et de la transmission transgénérationnelle ou de leur couple»*, note un sociologue.

Cette proposition laisse pantois le professeur Bernard Golse, qui dirige le plus important service de pédopsychiatrie de France à l'hôpital Necker. *«Cette interférence du politique dans le contenu du soin est inconcevable vis-à-vis de la protection des libertés et ceci d'autant plus qu'il n'existe aucun consensus et aucune solution générale quant à la prise en charge de l'autisme, explique-t-il. Cette intrusion, sans précédent, dans la liberté de choix de prescription est un danger pour une médecine éthique et de qualité, toutes disciplines confondues.»* Lui comme d'autres rappelle que la HAS ne préconise pas d'ailleurs l'interdiction de la psychothérapie: *«La HAS considère l'approche psychanalytique comme non consensuelle en raison d'un nombre insuffisant de retours d'expériences et d'études, mais elle encourage à poursuivre les recherches pour avancer dans la connaissance de l'autisme.»* Et il ajoute: *«Nos approches ne sont pas infaillibles et le résultat reste incertain comme dans bien d'autres domaines. Il faut donc protéger et renforcer une recherche libre et variée pour sortir du mystère que demeure encore l'autisme.»*

Ce projet de «science d'Etat» est aujourd'hui porté par 93 parlementaires, où l'on retrouve Bernard Accoyer, Laurent Wauquiez et Nathalie Kosciusko-Morizet. Déroutant, car ce sont ces mêmes personnalités qui d'ordinaire défendent une médecine... très libérale. Le gouvernement se tait devant cette nouvelle polémique. Seul, le député socialiste Denys Robilliard, s'est inquiété de *«cette atteinte grave aux libertés»*.

(1) Certains préfèrent parler de handicap

(2) Le packing est une méthode de prise en charge où un enfant autiste est enroulé dans des draps humides pour tenter de reconstruire son corps. Cette pratique, qui ne concerne que des enfants gravement malades, est critiquée par certaines associations de parents qui la considèrent comme maltraitante

Eric Favereau, le 5 décembre 2016, sur www.liberation.fr.